

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ À PORTÉE DE CLIC !

Depuis le 22 mars 2017, les usagers de la région Bourgogne-Franche-Comté doivent déposer leur **demande de carte d'identité dans les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes**.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans **14 mairies de la Haute-Saône : Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Gray, Pesmes, Rioz, Noindans-les-Vesoul, Vesoul, Port-sur-Saône, Jussey, Villersexel, Lure, Héricourt, Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse**.

Au préalable, une pré-demande peut être effectuée soit dans la mairie de la commune de résidence pour remplir le formulaire papier, soit directement en ligne via le site www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr ou www.predemande-cni.ants.gouv.fr.

La pré-demande ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

[Plus de conseils et d'informations](#)



Période estivale et fortes chaleurs : prenez vos précautions !

Durant l'été, personnes âgées, enfants, sportifs et professionnels exerçant à l'extérieur sont les plus vulnérables. Pensez à :

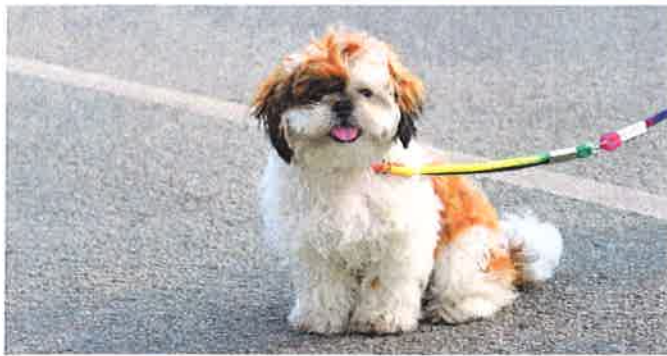
- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée ...) ;
- éviter les efforts physiques ;
- maintenir les logements frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- donner régulièrement des nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- consulter régulièrement le site de Météo France pour s'informer et suivre les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

Informations complémentaires :

www.sante.gouv.fr

www.vigilance.meteofrance.com

RAGE ET DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES



L'été est également propice aux introductions sur le territoire national de chiens ou chats depuis des pays étrangers non indemnes de rage (Maghreb, Asie, Europe de l'est...). Cette maladie transmissible à l'homme est mortelle une fois les premiers symptômes apparus. Elle tue une personne toutes les 10 minutes dans le monde. Ces dernières années, 11 cas de rage sur des animaux domestiques importés en France ont été diagnostiqués nécessitant des traitements préventifs lourds chez de nombreuses personnes potentiellement contaminées.

[Plus d'informations](#) et sur le site du [Ministère de l'agriculture](#).

BONUS DE 200 € POUR L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Pour promouvoir la mobilité rurale, le Ministère de la transition écologique et solidaire poursuit son action en 2017 avec le "bonus vélo", géré par l'Agence des services et de paiements (ASP).

L'aide est réservée aux vélos à assistance électrique qui n'utilisent pas de batterie au plomb. Ce dispositif vient compléter l'ensemble des mesures en faveur de la mobilité électrique : maintien du bonus de 6 000 € pour l'achat d'une voiture électrique, complété par une prime à la conversion de 4 000 € en cas de mise au rebut d'un véhicule

immatriculé avant le 1er janvier 2006 ; l'extension de cette prime à la conversion aux véhicules utilitaires ; la mise en place d'un nouveau bonus pour les véhicules 2-3 roues motorisés.

[Plus d'informations](#)

APPEL À PROJETS NATIONAL ÉCOPHYTO 2017

Valoriser des projets innovants pour réduire fortement l'usage des pesticides et améliorer la santé : c'est l'objectif de l'appel à projet Ecophyto 2017 lancé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Cet appel à projets concerne notamment les domaines suivants : accompagnement dans la transition vers l'agro-écologie à faible dépendance en pesticides, agroéquipements, méthodes alternatives dont le biocontrôle, études épidémiologiques en santé humaine et santé de l'environnement, indicateurs, modes d'intervention dans les jardins, etc.. Les projets devront être déposés en ligne au plus tard le 1^{er} septembre 2017 au soir à minuit. [En savoir plus sur cet appel à projet](#) et [Déposer votre projet](#).

www.haute-saone.gouv.fr

www.twitter.com/@prefet70

www.facebook.com/Préfecture-de-la-Haute-Saône

